

Fiche Action N°8	Gérer et protéger les pelouses calcicoles		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés, flore
	<p><b>Directive Habitats, annexe II :</b> Azuré du serpolet (<i>Phengaris arion</i>) Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) Etc.</p> <p><b>Directive Habitats, annexe IV :</b> Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>) Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Etc.</p>		<p><b>Directive Habitats, annexe I :</b> Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) Falaises calcaires (1230-2) Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques (6220-4)</p> <p><b>Flore, espèces protégées :</b> <b>N :</b> <i>Odontites jaubertianus</i>, <i>Senecio ruthenensis</i> <b>PDL :</b> <i>Cytisus lotoides</i>, <i>Coeloglossum viride</i>, <i>Galatella linosyris</i>, <i>Libanotis pyrenaica</i>, <i>Orchis anthropophora</i> <b>PC :</b> <i>Bellis pappulosa</i>, <i>Galium boreale</i>, <i>Hypochaeris maculata</i>, <i>Limodorum trautmanianum</i>, <i>Orchis simia</i>, <i>Peucedanum officinale</i>, <i>Scorzonera hirsuta</i>, <i>Sisymbrella aspera</i>, <i>Stachys heraclea</i>, <i>Xanthoselinum alsaticum</i></p>
Localisation et superficie concernées	Iles calcaires de la zone humide (Rocher de la Dive à Saint-Michel-en-l'Herm, Chaillé-les-Marais), coteaux des vallées (Vendée, Autize, Sourdy, Troussepoil) et des bords de marais, lisières des bois thermophiles (Benon, Mauzé-sur-le-Mignon, Olbreuse) et hauts des falaises calcaires du littoral charentais		
Constats et Justification	<p>Les pelouses calcicoles représentent quelques dizaines d'hectares sur le territoire du Marais poitevin, cependant leur grande biodiversité en font un habitat patrimonial, prioritaire à l'échelle européenne. Ces pelouses sèches comportent des plantes à couvert bas qui évoluent sur des sols calcaires maigres, en pente et/ou ensoleillés.</p> <p>Une flore et une faune spécialisées s'y développent telles que des orchidées avec l'Orchis grenouille et l'Orchis homme-pendu et des lépidoptères avec l'Azuré du serpolet, pour exemples.</p> <p>Certains sites font l'objet d'un APPB (La Jonchère, coteaux de Chaillé-les-Marais).</p> <p>Ces milieux fragiles sont en régression en raison de l'abandon des pratiques pastorales. En l'absence de pâturage ou de fauche, les coteaux calcaires s'embroussaillent et évoluent vers un stade forestier, au détriment des espèces spécifiques des pelouses sèches.</p> <p>Dans le cadre de l'OPN « l'Inventaire et Evaluation des pelouses calcicoles du Marais poitevin » (CBN B et CBNSA, 2018-2019) dresse un bilan de l'état de conservation des coteaux calcaires dans le Marais poitevin et permet de hiérarchiser les enjeux de conservation et de gestion.</p>		
Objectifs de l'action	Restaurer et entretenir les surfaces de pelouses calcicoles et atteindre le bon état écologique de ces milieux		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Suivre les habitats et les espèces caractéristiques	<p>Réaliser des suivis, en lien avec les partenaires, sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>la typologie : bon état de conservation des pelouses calcicoles</li> <li>la surface des pelouses calcicoles : suivi de l'évolution</li> <li>la fonctionnalité des pelouses calcicoles</li> <li>le suivi des espèces caractéristiques : Azuré du serpolet, flore patrimoniale, reptiles, ...</li> </ol> <p>Coordonner et partager les connaissances en restituant les résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés</p>

	2	Définir une stratégie d'intervention	Prioriser les sites et les d'interventions (Fief Bodin, Vallée de la Vendée, Coteau de Chaille-les-Marais, haut des falaises calcaires en Charente-Maritime) en lien avec les acteurs et les enjeux de conservation.		
	3	Restaurer et gérer les pelouses calcicoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un diagnostic en amont des travaux de restauration (taux d'embroussaillage, localisation des zones d'intervention, mode d'intervention et fréquence d'intervention) en lien avec les espèces présentes et les objectifs de gestion.</li> <li>- Débroussailler ou étréper avec exportation des végétaux.</li> <li>- Intervenir en dehors des cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.</li> <li>- Maintenir ou mettre en place une gestion adaptée avec un entretien en priorité par pâturage ovin, sinon par fauche avec un cahier des charges spécifiques (chargement instantané, date de pâturage ou de fauche, absence de fertilisant et de produits phytosanitaires, exportation des produits de fauche, etc.).</li> <li>- Accompagner le département de Charente-Maritime dans le programme de préservation des hauts de falaise.</li> </ul>		
	4	Protéger les pelouses calcicoles et les espèces associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'acquisition foncière de coteaux calcaires en lien avec la stratégie foncière et les acteurs du territoire.</li> <li>- Mettre en place des mesures de protection réglementaires adaptées.</li> <li>- Réaliser des animations et des rencontres pour informer sur les espèces et l'intérêt de cet habitat.</li> </ul>		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, documents d'urbanisme, contrats et chartes Natura 2000, Programme Régional d'Actions Coteau (PRAC) en Pays de la Loire, Programme du Département de Charente-Maritime, SRADDET, ...				
Acteurs concernés	Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Collectivités, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR Marais poitevin, Chambres d'agriculture, Agriculteurs, CBN B, CBN SA, Conseils Régionaux et Départementaux, ...				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche N°23 : Développer les mesures de protection réglementaire</li> <li>- Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité</li> <li>- Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site (OPN)</li> <li>- Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation</li> </ul>				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la cartographie et de l'évaluation des pelouses calcicoles</li> <li>- Suivis d'espèces</li> <li>- Plans de gestion des sites à gestion conservatoire</li> <li>- Comptes rendus d'opérations de restauration</li> <li>- Surfaces de pelouses calcicoles acquises et restaurées</li> </ul>				
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Travaux : 20 000 €/an				
Coût Total	23 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Conseils départementaux et régionaux, Collectivités locales, etc.				